



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 7 juillet 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 10^e demande réamendée relative à la phase 2 du dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013 – Phase 2B

Chère consœur,

Dans sa décision D-2022-084 (paragr. 192) rendue le 23 juin 2022 dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») demandait à Énergir d'effectuer un suivi au plus tard deux semaines après ladite décision, soit le 7 juillet 2022.

Énergir désire informer la Régie qu'elle ne pourra déposer les documents demandés en réponse à ce suivi dans le délai accordé; certaines vérifications restant à être effectuées. Énergir devrait toutefois être en mesure de déposer ses réponses **au plus tard demain 8 juillet 2022 à 16 h.**

Énergir soumet que ce délai additionnel ne préjudiciera en rien la bonne marche du dossier et demande respectueusement à la Régie de le lui accorder.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/nv